PROFESSION

« Il faut clarifier l'offre de formation et fédérer les 20 000 urbanistes de France »

Clément Marquis, délégué général du CNJU, qui fédère 1 300 étudiants et professionnels formés en urbanisme, présente les points saillants d'un Livre blanc destiné à « réorganiser la profession ».

CLÉMENT MARQUIS, délégué général du Conseil national des jeunes urbanistes, qui fédère 20 associations de diplômés d'instituts d'urbanisme ou d'écoles de formation supérieure en urbanisme et aménagement.

THOMAS GOCKNY/LE MONITEUR

Le premier axe du Livre blanc concerne la formation. Face à quels constats?
Avec la décentralisation, qui a conduit à l'ouverture de nouvelles compétences dans les collectivités locales, on a assisté à une multiplication des formations en urbanisme et aménagement du territoire. Fin 2012, nous avons recensé 141 diplômes de niveau Bac+5/6, ce qui pose des soucis de lisibilité. Nous proposons un dispositif de certification des diplômes, à l'image de ce qui existe dans d'autres pays. Ceci pourrait être assumé par l'OPQU (Office professionnel de qualification des urbanistes), dont le rôle serait réactivé. L'OPQU n'a en effet qualifié que 657 urbanistes en 2012, sur 20000 en exercice. Et parmi eux, les diplômés en urbanisme sont sous-représentés par rapport aux « autodidactes » issus d'autres cursus (architectes, ingénieurs), qui travaillent surtout dans le privé et sur de la conception. Nos enquêtes (1) montrent pourtant que 36% des jeunes urbanistes exercent dans les collectivités locales, sur des missions aussi diverses que l'analyse territoriale, la coordination de projets, le montage d'opérations… Nous défendons donc l'idée de formations accréditées et de diplômés inscrits d'office sur la liste d'aptitude de l'OPQU, pour élargir la qualification et refléter la réalité du métier.

Quelles sont les conséquences de ce faible nombre d'urbanistes qualifiés ?
Cette situation révèle un manque d'organisation et de reconnaissance de la profession. Contrairement aux architectes, elle n'est ni réglementée, ni contrôlée. Dans les nomenclatures de Pôle emploi, elle ne figure qu'en sous-rubrique du « développement local » ! On ne fait pas non plus la distinction entre la conception (*urban design*), assurée majoritairement par les architectes et paysagistes et la planification (*urban planning*), assurée par les urbanistes. La conséquence est une difficulté accrue dans l'accès aux postes. Cela s'est vu dans le secteur public local, où une série de décrets (2) a barré l'accès des diplômés en urbanisme à la spécialité « Urbanisme, Aménagement et Paysages » du concours d'ingénieur territorial. Dans ce cas, le résultat n'a pas tant été une moindre embauche qu'une précarisation des statuts: depuis quatre ans, 90% des diplômés qui intègrent ce secteur exercent en tant que contractuels. On arrive au paradoxe d'un besoin croissant de ces profils, qui va s'amplifier avec la poursuite de la décentralisation et l'extension des PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), mais à une incapacité des collectivités locales à les employer de façon stable.

Quelles sont vos propositions urgentes?
Il faut rendre lisible et certifier les formations, en s'appuyant notamment sur les 15 à 20 instituts d'urbanisme. Dans le cadre du projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche, nous avons besoin qu'une mention « Urbanisme », claire et distincte des autres disciplines, soit indiquée pour les Licences, Masters et Doctorats. Dans la fonction publique territoriale, il faut assurer aux urbanistes un cadre d'emploi stable, permettant d'accéder à des postes d'encadrement et à des rémunérations équivalentes au statut d'ingénieur territorial. Sous la précédente législature, nous avons été soutenus en ce sens par 72 parlementaires et des associations d'élus.

■ *Propos recueillis par Aline Gillette*

(1) Réalisées en 2010-2012 sur des diplômés en 2008-2010.
(2) Décrets du 12 avril 2002 et du 13 février 2007. Pour consulter le Livre blanc: http://www.jeunes-urbanistes.fr

Urbanistes de France: éclatés et invisibles ?

Il existe en France plusieurs associations assurant la représentation des urbanistes. Mais même la plus ancienne, la Société française des urbanistes (SFU), créée en 1911, est loin d'atteindre les chiffres des voisins européens, comme le Royal Town Planning Institute (RTPI), qui réunit 23000 membres. Outre la double fonction de certifier les formations et de qualifier les professionnels, le RTPI est une plate-forme d'information, de recherche d'emploi et fait du lobbying auprès du gouvernement. Avec l'OPQU pour qualifier les professionnels, des associations comme l'Aperau pour valider le contenu des formations et un éparpillement en de nombreuses associations (Conseil français des urbanistes, Urbanistes des territoires, Association des consultants en aménagement et développement des territoires, urbanistes de la Fnau…), les urbanistes de France peinent à être identifiés et à porter un message cohérent.

Imprimé par (c) Groupe Moniteur